

Bénéficiaire de l'acte :

CONSENTEMENT ECLAIRE DU TRAITEMENT DES TELANGIECTASIES ET DE L'ERYTHROCOUPEROSE PAR LASER VASCULAIRE (pulsé à colorant ou continu)

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

ADRESSE :

But et rythme du traitement :

Le but du traitement est de provoquer la destruction ciblée des vaisseaux sanguins augmentés en taille et en nombre dans les télangiectasies et de la couperose. C'est un traitement qui peut nécessiter plusieurs passages, avec un intervalle minimal de 6 à 8 semaines entre chaque passage sur la même zone/. Il n'est pas possible, au début du traitement, de prévoir le nombre total de passages nécessaires : de 1 à 3 sur la même zone seront suffisants dans la plupart des cas pour obtenir une disparition des plus gros vaisseaux (télangiectasies) et une bonne atténuation, voire une disparition du fond rouge (érythrose). L'action sur les Flushes (rougissements brutaux et transitoires) est plus modérée mais réelle (inconstance). Si la surface à traiter est importante, plusieurs séances seront nécessaires. L'effet favorable obtenu dans la grande majorité des cas n'est pas définitif. Au bout de quelques années, la couperose a tendance à se reconstituer de façon progressive.

Douleur :

Les impacts du laser sont désagréables. L'anesthésie locale n'est pas souhaitable car elle provoquerait des modifications réflexes de la peau, préjudiciables au traitement (vasoconstriction). L'anesthésie générale n'est pas raisonnable car il s'agit le plus souvent d'adultes. Chez l'enfant le traitement d'un angiome stellaire se fait après anesthésie de contact (crème anesthésiante posée sous pansement occlusif 2 heure avant la séance). Pour le traitement des paupières, la pose de coques protectrices avec anesthésie de la cornée est nécessaire.

Suite immédiates :

Avec le laser pulsé à colorant, une trace noire (purpura) apparaît immédiatement à la place de chaque impact. Cette trace va devenir rouge bordeaux ou marron les jours suivants et disparaître en 1 à 2 semaines. Ce purpura peut être masqué, en partie, par l'application d'un maquillage approprié (correcteur de teint). Plus rarement, il peut se produire une croûte fine qui s'éliminera en quelques jours, voire, occasionnellement, quelques phlyctènes cloques ou bulles) qui disparaîtront spontanément en quelques jours. Avec un laser pseudo-continu du type KTP, une rougeur (érythème) et un gonflement (œdème) sont habituels et régressent en 3 à 4 jours. Ils sont en fonction de l'importance de la surface traitée.

Soins post-laser :

Des soins locaux par pulvérisation d'eau thermale et application de crème apaisante seront prescrits pendant 4 à 5 jours. Une protection solaire (écran total) est nécessaire dans les suites du traitement.

Risque :

A distance, le risque de séquelles est exceptionnel : - Aspect leucodermique c'est-à-dire peau un peu plus blanche que la normale. Ces taches blanches s'atténuent avec le temps ; - Hyperpigmentation avec des traces brunes disparaissant le plus souvent en quelques mois. Elles peuvent se voir dans 10 à 20 % des cas. Cette hyperpigmentation est favorisée par un type de peau foncée et par les expositions solaires. Il faut éviter de traiter les peaux bronzées. Les autres types de cicatrices sont devenus exceptionnels avec les techniques actuelles.

DEVIS

NOM :

PRENOM :

NE(e) le :

ADRESSE :

LIEU INTERVENTION :

CLMO Lyon Ouest – CLMO Lyon Est – CLMO du Pays d’Aix - CLMO de Saint Etienne

TYPE LASER :

ZONES A TRAITER	PRIX/SEANCE

Nombres de séances :

Il s’agit d’un acte esthétique, les examens, l’intervention, les prescriptions, l’éventuel arrêt de travail ne pourra être pris en charge par l’assurance maladie.

Je reconnais avoir reçu de la part du Dr toutes les informations nécessaires à ma décision.

J’ai reçu les informations objectivant les différents stades d’évolution après le traitement, dont certains éléments peuvent varier en fonction de mon cas particulier, ou de l’évolution des techniques. Les incidents ou complications éventuels m’ont été exposés.

Les photographies prises lors des consultations pourront être utilisées dans des congrès ou pour des publications d’ordre scientifique.

D’un commun accord, il est convenu que doit être respecté un délai minimum de 15 jours entre la remise de ce document et l’intervention éventuelle. C’est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Ce délai peut toutefois être réduit à 7 jours, à la demande expresse du patient, qui devra mentionner lui-même et de manière manuscrite et signée, cette demande sur le présent devis.

Un consentement mutuel éclairé concernant le traitement vous a été remis ce jour.

Devis établi en double exemplaires le : – Validité 6 mois.

Signature du médecin :

Signature du patient : (précédée de « *devis reçu avant l’exécution de la prestation de service* »)

Acceptation du devis signé par le patient : Signature (précédée « *devis accepté après réflexion* »).